



Les devoirs et obligations de l'avocat

Par **logou**, le **23/05/2011** à **13:24**

Bonjour,rnj'ai deux affaires que suit mon avocat pour moi.sur ces deux affaires,lui faisant confiance,je n'ai pas vraiment et  derriere lui.rnsur une affaire devant le tribunal administratif je viens d'etre debout  en appel et en lisant l'arret du jugement,je me suis rendu compte a mon grand desarroi que mon conseil n'avait pas vari s son argumentaire entre les deux jugements.autrement dit ,il n'a pas tenu compte des demandes de la cour....rnsur une autre affaire au prudhomme que j'ai gagn  en appel,depuis le mois de mars2010 a ce jour,et malgr  mes relances telephoniques et ecrites,mon conseil ne me donne aucune nouvelle sur le recouvrement de ma creance sur mon employeur?de plus,il ne m'a jamais communiqu  ce jugement maintes fois reclam   et que je n'ai jamais recu par le tribunal?ces jours derniers,j'ai recuperer finalement mon jugement en appelant le greffe.rnpour l'affaire des prudhomme,mon avocat retorque que son silence est en rapport avec le reglement de ses honoraires....je voudrais savoir si au motif des honoraires ,ce dernier a la possibilit  de ne point m'informer sur l'avancement et le suivi de mon dossier?rnsur le dossier administratif,s'il est prouv  que le dossier a ete mal plaid ,que puis je obtenir a titre de reparation de l'avocat?par exemple une baisse des honoraires?merci de me donner des reponses.salutations a tous.